

Reprise de la cotation des actions de la société

DOCTISSIMO

(Euronext Paris)

En accord avec les sociétés concernées, le Président de l'Autorité des marchés financiers a demandé la reprise de la cotation des actions DOCTISSIMO à compter du 28 avril 2008.

L'Autorité des marchés financiers fera connaître dans les conditions habituelles sa décision sur la conformité du projet de garantie de cours déposé par la société Lagardère Active Digital (cf. Décision et Information 208C0657 du 8 avril 2008).

Les dispositions réglementaires relatives aux interventions sur les actions DOCTISSIMO pendant la période d'offre sont applicables (articles 231-38 à 231-41 et 235-2 du règlement général).

Il est précisé que la société Lagardère Active Digital a indiqué son intention de se porter acquéreuse d'actions DOCTISSIMO **avant l'ouverture de la garantie de cours** ; les acquisitions seront réalisées au prix auquel est libellé le projet de garantie de cours, dans la limite du tiers des actions visées, soit un maximum de 586 490 actions.